



Le Bulletin bimensuel

Le 12 juillet 2002 Volume 15 Numéro 13

LE MAÏS DE L'OUEST DU CANADA

La production de maïs dans l'Ouest canadien, attribuable surtout au Manitoba et dans un moindre degré à l'Alberta, a augmenté de manière significative depuis cinq ans. Bien que le maïs ne représente qu'une part relativement faible de l'ensemble de la production de céréales secondaires dans l'Ouest canadien, sa viabilité comme culture de remplacement par rapport aux autres céréales augmente de plus en plus en raison de l'introduction de nouvelles variétés améliorées et de la demande accrue de céréales fourragères due à l'expansion de l'élevage porcin dans cette région. Les importations de maïs dans l'Ouest canadien se sont accrues de façon significative par suite de la sécheresse de 2001-2002, mais on s'attend à ce qu'elles diminuent en 2002-2003 en raison d'une production accrue de céréales fourragères dans cette région. Le présent *Bulletin bimensuel* porte sur la situation et les perspectives du maïs dans l'Ouest canadien.

Dans l'Ouest canadien le maïs est cultivé à titre de céréale pour l'alimentation humaine et animale, mais aussi comme ensilage pour les animaux.

Les trois principaux facteurs climatiques influant sur la croissance sont la durée d'éclairement, la température et la pluviosité. La durée d'éclairement et la température influent sur la floraison et la maturation, tandis que la température et la pluviosité affectent les rendements.

Les températures cumulatives, calculées à partir des températures maximales et minimales quotidiennes et exprimées en unités thermiques de croissance (UTC), constituent un meilleur outil pour mesurer la maturité de la récolte que les journées de calendrier. Plus le nombre d'UTC est élevé, plus la croissance du maïs sera rapide. Des températures diurnes de 30° C procurent une croissance optimale.

Des hybrides nécessitant moins d'UTC par saison ont été mis au point dans l'Ouest du Canada. Les producteurs peuvent choisir parmi de nombreux hybrides différents pour répondre aux besoins particuliers de leur exploitation. En règle générale, une culture exigeant un nombre d'UTC plus élevé donnera des rendements plus élevés, mais le risque qu'elle n'atteigne pas la maturité de récolte avant la première gelée est également plus grand.

Plus la croissance du maïs progresse, plus ses besoins en eau augmentent. Ses besoins sont en moyenne de l'ordre de 20 pouces d'eau. La quantité et la répartition des précipitations au Manitoba sont appropriées à la production du maïs. Le stress dû à l'humidité peut réduire les rendements dans les sols sableux, tandis qu'une humidité excessive peut provoquer des

problèmes de croissance dans les sols argileux compacts ou mal drainés.

La première des considérations dans le choix d'une variété hybride de maïs-grain est sa capacité d'atteindre la maturité avant la première gelée. Le maïs endommagé par le gel est de qualité inférieure, se vend difficilement et obtient un prix bien inférieur à celui commandé par le maïs mûr. Par contre, un hybride qui arrive à maturité de manière précoce donne habituellement un rendement moindre, puisqu'il ne profite pas de la pleine saison de croissance.

Une fois que le total d'UTC de la ferme est établi, le producteur devrait choisir un hybride nécessitant 200 UTC de moins que le total attendu. Cela permettra au maïs semé avant la mi-mai d'arriver à maturité avant un gel destructeur, neuf ans sur dix.

Pendant les dernières étapes du remplissage du grain, les réserves de glucides dans la tige sont transférées au grain. Une fois la tige vidée de cette source d'énergie, elle meurt et devient susceptible à la pourriture de tige. Plus les épis sont gros, plus ce processus est rapide. Certains hybrides possèdent un potentiel de rendements élevés du fait que les épis peuvent assimiler toutes les réserves renfermées dans les tiges, ce qui affaiblit ces dernières. Dans des conditions de croissance favorables, la tige peut accumuler suffisamment de glucides pour maintenir sa force, mais des saisons de croissance adverses peuvent taxer ces réserves et entraîner la mort précoce de la tige et donc de sérieux problèmes de verse ou de bris.

Le maïs GM et le maïs Bt

Dans le milieu naturel, les différentes espèces de maïs s'échangent naturellement des gènes. Jusque tout récemment, la mise au point de

variétés présentant les caractères génétiques recherchés exigeait de très nombreuses années. La biotechnologie permet maintenant aux scientifiques d'identifier un gène particulier chez un sujet et de l'intégrer plus rapidement à une nouvelle plante. Cette variété à caractère nouveau, souvent appelée maïs génétiquement modifiée (GM), est un sous-ensemble du domaine de la biotechnologie. Les chercheurs ont mis au point des hybrides de maïs GM dotés d'une tolérance aux herbicides à large spectre et d'une résistance aux insectes.

Le maïs *Bacillus thuringiensis* (Bt) est un type de maïs génétiquement modifié à l'aide d'une bactérie ayant des propriétés insecticides. Le Bt est une bactérie naturellement présente dans le sol produisant des protéines qui forment des cristaux qui tuent sélectivement la pyrale du maïs. Lorsque ce ravageur dévore des grains de maïs, les enzymes de son estomac forment des toxines mortelles. Il a été établi que ces protéines étaient sans danger pour l'homme.

Afin d'empêcher l'apparition d'une résistance chez la pyrale du maïs, il est conseillé aux producteurs de semer du maïs Bt une année sur deux ou de prévoir dans leurs champs des zones refuges sans maïs Bt. Ils s'assureront ainsi de la survie d'une proportion importante de la population de ce ravageur sensible au Bt. Le maïs Bt continuera, espère-t-on, d'être efficace contre la pyrale du maïs pendant encore au moins 10 à 15 ans.

Au Manitoba, les infestations sont sporadiques et variables : certaines régions sont gravement infestées, tandis que d'autres subissent peu ou pas de dommages. Selon les estimations, les variétés de maïs Bt représentaient environ 27 % des superficies en maïs de cette province en 2001.

La culture du maïs *Bt* permet d'obtenir des rendements plus élevés, de réduire l'utilisation de produits chimiques et de diminuer le risque de contamination des eaux souterraines.

Nombre des variétés hâtives sont des hybrides du maïs corné et du maïs denté. La dureté des grains permet de récolter ces hybrides à des degrés d'humidité plus élevés, un caractère qui peut être très avantageux dans les régions où le cycle de croissance est court.

Classement

Le poids spécifique, la condition, le pourcentage de grains échauffés, le total des dommages ainsi que le volume de maïs cassé et de matières étrangères sont les critères utilisés par la Commission canadienne des grains pour classer le maïs destiné aux marchés primaire et d'exportation.

Le poids spécifique, mesuré en livres/boisseaux (lb/boiss.) est l'un des principaux critères de classement. Ainsi, un grade n° 1 Ouest Canadien aura un poids spécifique minimal de 56 lb/boiss. Le poids spécifique représente un facteur significatif dans la sélection et l'établissement des prix, tant pour le secteur de la distillerie que celui de la meunerie.

Production

En 2001, la production de maïs dans l'Ouest du Canada ne représentait qu'environ 3 % de la production totale canadienne. Dans cette région du pays, elle est presque toute concentrée dans la vallée de la rivière Rouge, au Manitoba, seule une petite quantité provenant de l'Alberta. Avant 1978, le Manitoba produisait très peu de maïs. En 1981, la superficie consacrée au maïs a atteint un niveau record de 91 100 hectares (ha) et la production a été de presque 432 000 tonnes (t). Cependant, en raison des conditions météorologiques défavorables et des problèmes causés par des variétés au début des années 1980, la superficie ensemencée par la suite a énormément diminué. À la fin des années 1980 et au début des années 1990, elle a augmenté, mais la faiblesse des prix et les conditions météorologiques défavorables ont de nouveau entraîné une diminution de cette superficie au cours de la période 1992-1995.

Depuis 1996, la production du Manitoba est à la hausse en raison de l'augmentation de la superficie ensemencée, de l'introduction de nouvelles variétés nécessitant moins d'unités thermiques, et des conditions de croissance favorables. En 2000, la production de maïs-grain a atteint 264 200 t, le deuxième plus haut niveau de récolte jamais enregistré, tandis que celle du maïs-fourrage et du maïs ensilage représentait 362 900 t. Pour 2002, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) prévoit que la production de maïs-grain atteindra 355 000 t et celle du maïs ensilage, 650 000 t.

Au cours des 20 dernières années, la superficie ensemencée en Alberta a varié entre un minimum de quelque 1 100 ha en 1996 et un maximum de 6 100 ha en 2000.

Utilisations

La distillerie Diageo Canada à Gimli (Manitoba) utilise environ 2,4 millions de boisseaux (Mboiss.) de maïs par année. Elle exige du maïs propre, sans odeur désagréable, d'un poids spécifique élevé (56 lb/boiss.) et à teneur en eau de 14,5 % ou moins. Elle accepte du maïs ayant jusqu'à 15 % d'humidité, mais moyennant un prix réduit. Le Manitoba répond à la majeure partie de la demande de la distillerie, sauf lors des années où la qualité du maïs est insuffisante. Ces années-là, la distillerie s'approvisionne aux États-Unis (É.-U.).

Le maïs-grain du Manitoba est transformé et utilisé dans les secteurs porc et avicole, tandis que les **cannes de maïs** (ce qui reste de la plante après la récolte) peuvent servir à l'alimentation des bovins de boucherie et des vaches laitières en hiver. Cependant, les cannes de maïs sont le plus souvent réincorporées dans le sol en raison de leur faible valeur nutritive.

Le maïs est souvent cultivé comme **ensilage**.

Les produits d'ensilage sont des fourrages conservés par un processus d'acidification qui résulte d'une fermentation bactérienne dans un milieu anaérobie.

La qualité des produits d'ensilage est généralement fonction de la teneur en eau au moment de la récolte. Lorsque cette teneur est trop élevée, la fermentation est instable et le produit s'altère. Lorsqu'elle est trop faible, le tassement est inégal et la fermentation aérobie plus importante, entraînant l'altération du produit et une baisse de qualité.

La teneur en eau idéale pour récolter le grain destiné à l'ensilage est d'environ 45 %. La production d'ensilage a l'avantage de permettre la récolte dans presque toutes les conditions météorologiques et de récupérer des cultures endommagées par la grêle, le gel et la forte concurrence des mauvaises herbes. Cependant, des niveaux élevés de grêle ou de gel peuvent provoquer la production de nitrate.

Le maïs ensilage produit davantage d'éléments nutritifs par acre que les grains et est une meilleure source d'énergie que l'ensilage d'orge ou le foin de luzerne. Les possibilités de commercialisation sont limitées par l'altération du produit lors du transport, de sorte que la production d'ensilage est mieux indiquée à proximité immédiate des exploitations bovines qui en utilisent. En outre, la production d'ensilage a le désavantage de nécessiter des installations d'entreposage, des récolteuses-hacheuses-chargeuses et des remorques spécialisées qui exigent des investissements importants. En Alberta, le potentiel d'ensilage du maïs comme solution de rechange aux petites céréales est encore inexploité.

QUEST DU CANADA : BILAN DU MAÏS

<i>campagne agricole (septembre à août)</i>	2000 -2001	2001 -2002p	2002 -2003p
milliers de tonnes.....		
Production	292	252	355
Importations	<u>423</u>	<u>1 950</u>	<u>1 000</u>
Offre totale	715	2 202	1 355
Alimentation humaine et utilisation industrielle	125	125	125
Provendes et autres	<u>590</u>	<u>2 077</u>	<u>1 230</u>
Utilisation totale	715	2 202	1 355

N.B. : on suppose l'absence de stocks de fin de campagne p : prévisions d'AAC, juillet 2002

Source : Statistique Canada, juin 2002

Maïs de pâture

La culture du maïs de pâture ouvre la porte à une expansion des superficies en maïs du fait qu'elle peut utiliser une plus grande quantité de fumier par acre que les céréales-grains, et permettre ainsi aux producteurs de réduire les coûts d'élimination du fumier. Elle peut également permettre aux producteurs de réduire les dépenses liées à la récolte et au transport des fourrages. De plus, comme le maïs reste naturellement sur pied au-dessus de la neige, les animaux peuvent consommer une plus grande partie de la plante.

Selon les résultats d'essais effectués au centre de recherches d'AAC, à Brandon, les chercheurs estiment pouvoir réduire les coûts d'hivernage des vaches de 0,50 \$ par jour en prolongeant la saison de paissance. Cette étude de trois ans a permis d'établir que les vaches avaient une performance comparable en pâturage prolongé et en parc d'élevage. Elle a également permis de constater que la qualité a augmenté avec le maïs en andains.

Selon les résultats d'autres recherches menées à Lacombe, en Alberta, les champs de maïs destinés à servir de pâturages hivernaux procuraient un avantage en termes de rendement par rapport à l'orge. Lorsque le maïs était ensemencé à des densités à l'acre plus élevées que d'habitude, (moins de 30 pouces de séparation entre les rangées), son rendement était aussi bon que celui des autres petites céréales concurrentes. Selon les résultats obtenus, le maïs pouvait être cultivé dans des régions où l'orge ne pouvait pas l'être, mais cet avantage économique se limitait aux régions du sud en raison du nombre supérieur d'unités thermiques exigé par cette culture ainsi qu'à la région de la rivière de la Paix où le nombre d'heures de clarté est plus élevé.

Selon les résultats d'essais effectués par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, le maïs de plus faible poids spécifique avait tout de même une teneur en énergie importante, et des poids spécifiques aussi bas que 45 lb/boiss. n'affectaient pas de façon significative la croissance du porc.

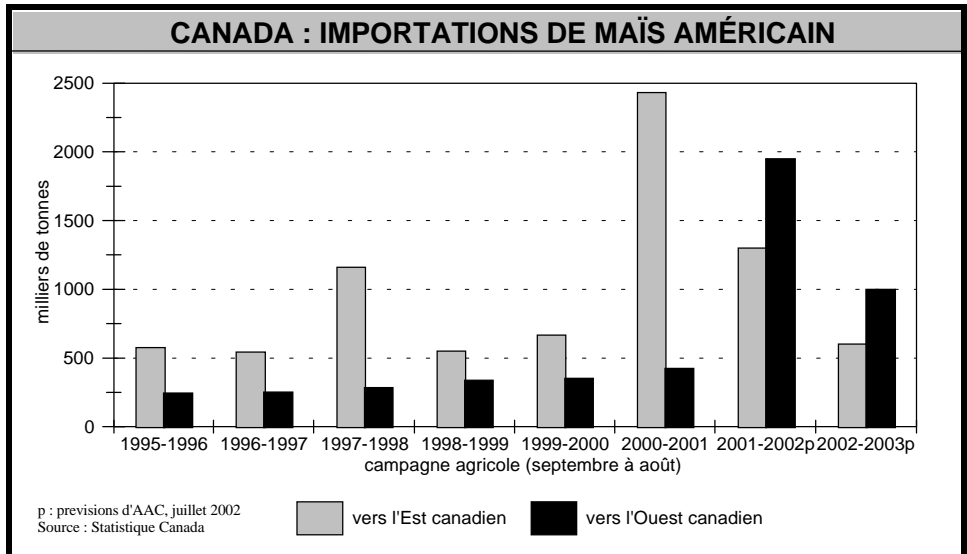
Maladies

La présence de la fusariose, une maladie fongique qui infecte de nombreuses céréales, est devenue une préoccupation majeure des producteurs et des exploitants de provenderies. La souche *Fusarium graminearum* produit des mycotoxines comme le désoxynivalénol (DON) qui peuvent être toxiques pour les animaux d'élevage. Tous les non-ruminants, et les porcs en particulier, ont une tolérance très faible aux mycotoxines. En raison de la prévalence de cette maladie chez le blé et l'orge au Manitoba et, dans une moindre mesure, en Saskatchewan, les provenderies ont dû s'approvisionner en grains fourragers dans des régions plus éloignées où les taux d'infection sont plus faibles ou nuls. Ces coûts sont venus grossir ceux de la production porcine et se sont rajoutés à ceux de détection des mycotoxines. Le maïs-grain semble moins susceptible à la fusariose, et par conséquent, un pourcentage plus élevé de cette récolte conviendra aux besoins de l'industrie de l'alimentation animale. Les résidus de céréales ou de maïs peuvent aider le champignon à survivre à l'hiver, constituant ainsi une source d'infestation au printemps. Pour réduire le risque de fusariose, on recommande de faire suivre une récolte de maïs par des ensemencements en légumineuses ou oléagineux.

Autres utilisations

Le maïs peut être transformé en des centaines de produits comestibles et non comestibles. Il entre dans le procédé de fabrication de la bière à l'état sec (sous forme de gruau de maïs moulu) et à l'état liquide (sous forme de sirop de maïs). Il est ajouté à des produits alimentaires, tels que les céréales, les mélanges à gâteau, les boissons gazeuses, les bonbons et la semoule de maïs. Au nombre de ses autres utilisations figurent les produits de papier, les produits pharmaceutiques, les bougies d'allumage ainsi que les peintures et vernis.

En raison de ses utilisations variées dans les produits alimentaires et dans les bioproduits industriels ainsi que comme charge d'alimentation dans les bioraffineries, le maïs est l'une des



cultures les plus prometteuses et les mieux adaptées à diverses utilisations à court terme et futures (**Voir aussi** le volume 14, numéro 9 du *Bulletin bimensuel* sur l'éthanol)

Commerce

Il est rare que l'Ouest canadien exporte du maïs-grain. Cependant les exportations du whisky ont augmenté régulièrement, jusqu'à 4,5 millions \$CAN en 2000.

Selon les prévisions d'AAC, les **importations** dans l'Ouest du Canada, qui ont été en moyenne d'environ 0,37 millions de tonnes (Mt) de 1998-1999 à 2000-2001, devraient s'établir à 1,95 Mt en 2001-2002. Quelque 98 % de l'ensemble des importations de maïs sont produites dans les quatre États du Nord, soit le Minnesota, le Dakota du Nord, le Montana et le Dakota du Sud. À peu près 83 % de ces importations proviennent du Minnesota et du Dakota du Nord.

L'augmentation des importations de maïs dans l'Ouest canadien résulte, d'une part, de

l'affaiblissement des disponibilités intérieures en céréales fourragères dont la récolte a été réduite par la sécheresse de 2001 et d'autre part, des préoccupations entourant la présence de fusariose dans le blé et l'orge. Ces deux facteurs en combinaison ont rendu le prix du maïs américain relativement intéressant par rapport à celui des céréales fourragères canadiennes. La performance des bovins nourris de maïs est à peu près la même qu'avec l'orge, et les exploitants de parcs d'engraissement ont vite remplacé l'orge par le maïs dans les rations fourragères. Le maïs fournit environ 8 à 9 % plus d'énergie que l'orge, mais sa teneur en protéines est légèrement plus faible.

L'Alberta devrait connaître la plus importante hausse sur douze mois, ses importations devant passer d'environ 0,10 Mt en 2000-2001 à quelque 0,78 Mt en 2001-2002. On prévoit que la Colombie-Britannique importera environ 50 000 t de maïs en 2001-2002.

Des convois de 25 à 100 wagons de maïs sont acheminés directement par le Canadien Pacifique

DROITS COMPENSATEURS SUR LE MAÏS

Le 10 juillet 2000, la *Manitoba Corn Growers Association* a déposé une plainte dans laquelle elle accusait les É.-U. de pratiquer du dumping préjudiciable et d'octroyer des subventions pour l'importation de maïs-grain d'origine américaine. La plainte visait exclusivement les importations vers la région du Canada située à l'ouest de la frontière entre l'Ontario et le Manitoba (importations qui représentaient environ 50 millions de dollars sur l'ensemble de la période visée). Le 10 octobre 2000, le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) a déterminé que les preuves présentées jusqu'à maintenant établissaient de façon raisonnable que le dumping de maïs-grain et l'octroi de subventions pratiqués par les É.-U. avaient eu un effet préjudiciable sur l'industrie nationale. Le 7 novembre 2000, l'Agence canadienne des douanes et du revenu (ACDR) a déterminé de façon préliminaire que le maïs-grain importé des É.-U. en direction de l'Ouest canadien avait été cédé à un prix de dumping moyen de 1,01 \$US/boiss. sous le seuil de rentabilité et que le maïs faisait l'objet d'une subvention moyenne de 0,57 \$US/boiss. Par conséquent, un droit compensatoire provisoire de 1,58 \$US/boiss. a été imposé pour le maïs-grain importé des É.-U. et destiné aux secteurs situés à l'ouest de la frontière Manitoba-Ontario.

L'ACDR a déterminé de façon préliminaire que les programmes américains suivants constituaient des subventions pouvant donner lieu à une action : (a) paiements compensatoires sur les prêts et prêts pour l'aide à la commercialisation; (b) paiements d'aide pour perte liée à la commercialisation; (c) programmes fédéraux d'assurance-récolte.

La conclusion devait prouver (1) qu'il y avait une concentration de maïs américain dans le marché régional et (2) que le dumping et le subventionnement du maïs causent ou menacent de causer un dommage ou un retard aux producteurs de la totalité ou de la quasi-totalité de la production de maïs-grain dans le marché régional.

Le 7 mars 2001, le TCCE a conclu, au terme de son enquête, qu'une proportion appréciable du maïs produit localement ne se retrouvait pas sur le marché régional et ne subissaient pas de préjudice du maïs sous-évalué et subventionné des É.-U. et que, par conséquent, comme le seuil minimal de préjudice n'était pas atteint, le droit imposé provisoirement a été annulé.

ou le Canadien National à des localités à proximité de Lethbridge (Alberta) ou par le Burlington Northern Railway jusqu'à des centres de distribution du Montana, d'où le maïs est ensuite transporté par camion jusqu'à différents endroits de l'Alberta.

Au Manitoba et en Saskatchewan, les importations devraient atteindre respectivement 0,75 Mt et 0,38 Mt en 2001-2002, comparativement à 0,18 Mt et 0,11 Mt en 2000-2001. Cette augmentation est surtout attribuable à la croissance du secteur porcin, au prix du maïs américain plus bas que celui de l'orge fourragère et aussi, à la présence, surtout dans la vallée de la rivière Rouge, de la fusariose, une maladie qui peut menacer la santé des porcs. Le maïs est importé par camion et provient principalement du Minnesota et du Dakota du Nord. L'exportation de potasse, de lin et d'avoine vers les É.-U. et le retour à charge du maïs vers le Canada a permis de réduire les tarifs-marchandises. Les importations de maïs doivent être accompagnées de documents attestant que le produit a subi des tests confirmant l'absence de variétés non approuvées.

Établissement des prix

En Amérique du Nord, le prix du maïs est basé sur les cotes du Chicago Board of Trade (CBoT). Normalement, le prix du maïs cultivé localement se compare au coût total d'importation à l'unité du maïs américain, l'offre locale étant généralement insuffisante. Au cours de certaines années, les prix peuvent baisser légèrement lorsque la production locale de maïs est excédentaire. Le prix du maïs est également établi en fonction du prix d'autres céréales fourragères comme l'orge et le blé fourrage.

Le prix du maïs importé au Canada est fonction du prix du contract à terme à prochaine échéance au CBoT, ainsi que d'autres facteurs tels que le taux d'échange canado-américain, les frais de transport à destination du fournisseur et les frais de courtage.

Facteurs influant sur les prix

Depuis l'entrée en vigueur de la *Federal Agriculture Improvement and Reform Act* en 1996, le programme de paiements compensatoires sur les prêts (*LDP*) (*Loan Deficiency Payment Program*) a grandement aidé les producteurs américains. Ce programme permet aux agriculteurs admissibles d'obtenir un paiement unique correspondant à la différence entre le taux de prêt et le *posted county price* (prix de comté affiché), en échange de quoi ils renoncent à toute autre prestation accordée dans le cadre du *Marketing Assistance Loan Program* (programme de prêts à la commercialisation) pour un an. Lorsque les prix du marché sont relativement faibles (par rapport au taux de prêt), le producteur reçoit un paiement LDP, tout en restant propriétaire du grain qu'il peut ensuite vendre plus tard lorsque les prix remontent. La gageure n'est toutefois pas sans risque : il pourrait arriver que les prix baissent encore plus après l'attribution du paiement LDP, annulant une partie des gains obtenus.

Les paiements LDP accordés en date du 21 juin pour le maïs se sont situés en moyenne à 0,15 \$US/boiss. sur 7,3 milliards de boisseaux (Gboiss.), soit environ 76 % de la récolte de 2001-2002. Par comparaison, en 2000-2001, on avait versé 0,29 \$US/boiss. sur 8,3 Gboiss. ou 83 % de la récolte de maïs. En vertu de la *Farm Security and Rural Development Act (FRISA) of 2002*, le taux de prêt pour 2002-2003 est passé à 1,98 \$US/boiss. de maïs, le prix cible a été fixé à 2,60 \$/boiss., et des paiements directs additionnels de 0,28 \$US/boiss. ont été prévus. Par ailleurs, de nouveaux paiements anticycliques apporteront un soutien accru aux producteurs. Les paiements anticycliques sont calculés comme suit : prix cible, moins le paiement direct, moins le taux de prêt (ou le prix moyen à la production pour la saison, si ce dernier est plus élevé).

Les paiements LDP ont eu pour effet de faire augmenter la production de maïs et d'entraîner une baisse correspondante des prix. Au Canada, les éleveurs et les utilisateurs industriels ont certes profité de la faiblesse du prix du maïs, contrairement aux céréaliculteurs qui en ont souffert.

PERSPECTIVES 2002-2003

Selon les prévisions d'AAC pour 2002-2003, les disponibilités de **céréales secondaires** dans l'Ouest canadien devraient augmenter en raison de l'accroissement de la superficie ensemencée et de rendements accrus. La production devrait augmenter de 2,5 Mt pour atteindre 15,5 Mt à cause surtout d'une augmentation de la production d'orge, d'avoine et de maïs. Celle du maïs devrait atteindre 0,36 Mt, une progression significative attribuable à une augmentation de 43 % des emblavures au Manitoba. On s'attend à ce que le prix moyen à la production augmente en 2002-2003 pour s'établir dans une fourchette de 115 à 135 \$CAN/t, alors qu'il s'établissait entre 105 et 125 \$CAN/t en 2001-2002.

En 2002-2003, les importations de maïs devraient diminuer pour atteindre 1 Mt, comparativement à un peu moins de 2 Mt prévu pour 2001-2002 en raison des disponibilités plus importantes de céréales fourragères au Canada et d'un moins grand écart entre le prix de l'orge canadienne et du maïs américain. En 2002-2003, le prix de l'orge fourragère n° 1 devrait osciller entre 135 et 165 \$CAN/t, en magasin à Lethbridge, comparativement à 150 à 160 \$CAN/t en 2001-2002.

Pour la campagne 2002-2003, les disponibilités de maïs aux **E.-U.** devraient demeurer stables, car la réduction des stocks de report sera compensée par une production accrue. Celle-ci devrait augmenter d'environ 3 % par rapport à 2001 pour s'élever à 9,8 Gboiss, en raison d'une légère expansion de la superficie ensemencée, attribuable à des ensemencements tardifs qui ont entraîné des réaffectations de parcelles au soja aux dépens du maïs. L'accroissement de l'utilisation industrielle intérieure et la légère hausse des exportations devraient faire chuter les stocks de fin de campagne à leur niveau le plus bas depuis 1997-1998 et soutenir les prix du maïs en

2002-2003.

On prévoit que le point milieu du prix moyen à la production augmentera jusqu'à 2,00 \$US/boiss., comparativement à 1,91 \$/boiss. en 2001-2002. Ceci laisse entendre que le prix à terme à prochaine échéance au CBoT sera en moyenne de 2,25 \$US/boiss.

Grâce aux nouvelles variétés mieux adaptées aux conditions de l'Ouest canadien, et compte tenu d'une part des préoccupations entourant la fusariose dans la production d'orge et d'autre part de l'utilité relative du maïs comme produit de remplacement de l'orge dans les rations fourragères, le maïs représente une culture fourragère viable pour approvisionner une industrie porcine en pleine expansion.

Pour plus d'information :

Sergio Novelli
Analyste du marché
Téléphone : (204) 983-6865
Courriel : novellis@agr.gc.ca

© Sa Majesté du chef du Canada, 2002

Version électronique disponible à
www.agr.gc.ca/mad-dam/

ISSN 1207-6228
No d'AAC 2081/F

Le Bulletin bimensuel est publié par :
la Division de l'analyse du marché,
Direction des politiques de commercialisation,
Direction générale des politiques stratégiques,
Agriculture et Agroalimentaire Canada
303, rue Main, pièce 500
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 3G7
Téléphone : (204) 983-8473
Télécopieur : (204) 983-5524

Directrice : Maggie Liu
Chef : Fred Oleson

Directeur de la rédaction :
Gordon MacMichael

Pour recevoir un abonnement gratuit, veuillez
transmettre votre adresse électronique à
bulletin@agr.gc.ca

Publié aussi en anglais sous le titre :
Bi-weekly Bulletin
ISSN 1207-621X
No d'AAC 2081/E

© Imprimé sur papier recyclé